FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Flaman Bio-Gel / Gel Allume-Feu

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Flaman Bio-Gel /Gel Allume-Feu Nom du produit

Synonymes CPID 658457

Code du produit 627 667971.000

UFI KMDC-2RKM-310U-04D0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Pour enflammer des combustibles solides dans cheminées, fours,

grils et feux de camping.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Balthasar + Co. AG / Mislin + Balthasar AG Identification de la

société/entreprise Lavendelweg 2 CH-6281 Hochdorf

Telephon +41 41 914 05 05 [8-17h]

chemikalien@balthasar.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 0800 80 55 50 [8-17h]

STIZ (Tox-Zentrum) CH-Zürich: 145 / +41 44 251 51 51 [24h/7]

Date d'émission 08.10.2019

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition

le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P280b: Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Aucun(e).

Emballage

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

aucun.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution alcoolique.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Ethanol; Alcool éthylique	90% - 95%	Flam. Liq. 2 H225	NoCAS: 64-17-5
			NoCE: 200-578-6
			NoIndex: 603-002-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute

exposition importante.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si

l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de

la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-

secouristes

Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des

récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien

ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection

respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Gants en latex. Gants de protection conformes à EN 374. Temps

de percée: > 1 h.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Gel.
Couleur Orange.
Odeur Alcoolique.
Seuil olfactif Non déterminé.
pH: non applicable
Point/intervalle de fusion: Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: < 23°C et point d'ébullition > 35°C

Vitesse d'évaporation:
Inflammabilité:
Limites d'explosivité:
Pression de vapeur:
Densité gazeuse:
Densité relative:
Hydrosolubilité:
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

Coefficient de partage (n- Non déterminé.

octanol/eau):

Température d'auto- Non déterminé.

inflammabilité:

Température de décomposition:
Viscosité:

Propriétés explosives:

Non déterminé.

Non déterminé.

non dangéreux(se)

Propriétés comburantes: Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du

Produit

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter Chauffé en présence d'air.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec des agents oxydants.

Flaman Bio-Gel /Gel Allume-Feu

Date d'impression 08.10.2019

5/8

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Corrosion/irritation cutanée Donnée non disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucun(e).

Cancérogénicité Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le solDonnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de

traitement des déchets officiel. Code d'élimination de déchet

130703.

Emballages contaminés L' emballage entièrement vide doivent être éliminés avec les

déchets urbains.

L'emballage partiellement vides doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID UN 1170.

Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHANOL EN SOLUTION

(ÉTHANOL EN SOLUTION).

Classe 3.

Groupe d'emballage II. Etiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1.

Numéro d'identification du danger 33.

Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.

Code de restriction en tunnels D/E

IMDG UN 1170.

Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOL SOLUTION

(ETHYL ALCOHOL SOLUTION).

Classe 3.

Groupe d'emballage II. Etiquettes IMDG 3. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-D. Polluant marin: Non.

IATA UN 1170

Nom d'expédition des Nations unies: Ethanol solution (Ethyl alcohol

solution). Classe 3.

Groupe d'emballage II. Etiquettes IATA 3.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).

Navigation fluviale ADN UN 1170.

Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHANOL EN SOLUTION

(ÉTHANOL EN SOLUTION).

Classe 3.

Groupe d'emballage II. Etiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 1 L.

Quantité exceptée E2.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (CLP).

- fournis au grand public:

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683). COV (CH): pour être utilisés comme combustible - exonérés de la

taxe d'incitation.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

Aucun(e).

Libellés des phrases

mentionnées aux sections 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de

sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données

qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de

manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à

disposition, utilisation et élimination dans des conditions

satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de

qualité.